

DOSSIER DE PRESSE



DU 5 AU 7 JUILLET 2011

Contact Presse

Magali Triano – Olivia Jeanneret

Bleu Ciel & Cie – 149-151 rue Sainte – 13007 Marseille

Tél. : 04 91 19 16 16 – Fax : 04 91 19 16 12 – Email : bleuciel@societebleuciel.com



SOMMAIRE

Le 39ème Congrès des Caves Coopératives Vinicoles de France jette l'ancre dans le Var Embarquement immédiat pour l'Ile des Embiez !	p.3
Assemblée Générale de clôture : lecture des motions Discussions autour de la réforme de la PAC	p.5
Au programme du Congrès	p.6
La coopération viticole : une représentation nationale et en région	p.7
Les Vignerons coopérateurs du Var	p.8
- Présentation & chiffres clés	p.8
- La filière viticole provençale se mobilise pour la reconnaissance d'un Bassin Provence	p.9
- Les Vins médaillés	p.10
Les partenaires	p.19



Le 39ème Congrès des Caves Coopératives Viniholes de France jette l'ancre dans le Var

Embarquement immédiat pour l'île des Embiez !

Le 39^{ème} Congrès des coopératives viniholes de France réunira des vignerons coopérateurs de toutes les régions lors de son Assemblée Générale de clôture le 6 juillet prochain, en présence d'un représentant de Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture.

L'Assemblée Générale, temps fort du congrès

Plusieurs moments forts rythmeront cette année cette Assemblée Générale, qui débutera le 6 juillet prochain à 14h30 sur l'île des Embiez.

Tout d'abord, les vignerons coopérateurs présenteront les principaux enseignements de leurs travaux tout au long du Congrès. Puis, place au débat de fond avec une table ronde pour évoquer « La PAC à l'horizon 2020 et la viticulture ». Les caves coopératives ont déjà fait entendre leur voix commune à ce sujet, appelant la filière à entrer pleinement dans le débat sur la Politique Agricole Commune. Dans cette perspective, cette table ronde sera l'occasion d'approfondir notamment les questions suivantes : quelle place pour la viticulture aujourd'hui dans la PAC ? Quels sont les dossiers horizontaux pouvant avoir un impact sur la viticulture ? Quels sont nos atouts et comment s'assurer de la préservation des spécificités si importantes pour le monde viticole ? Les débats rassembleront des représentants de la Commission européenne et de la coopération française et espagnole.

Le 39ème congrès, tout un programme !

La Fédération des Caves Coopératives du Var a choisi l'île des Embiez pour accueillir le 39ème Congrès national des vignerons coopérateurs. Un cadre atypique qui allie qualité environnementale et confort de travail. Autour de commissions et d'ateliers, les congressistes sont invités à réfléchir sur l'actualité viticole, le statut coopératif, le développement durable, le design et l'image de marque, le développement durable ou encore les stratégies d'assurance récolte. Organisatrice de l'évènement, la Fédération des Caves Coopératives du Var a également prévu de multiples activités et excursions en parallèle : visite des calanques, cours de cuisine provençale, visite de cave coopérative dans l'arrière-pays... Une véritable immersion au cœur du territoire varois et de la culture provençale.



Vignerons Coopérateurs, des valeurs modernes empreintes de tradition

Les Vignerons Coopérateurs ne sont pas de simples producteurs de vin. A travers leur métier, ils œuvrent pour que perdurent les valeurs humanistes de la coopération. « *Le système coopératif séduit de plus en plus de viticulteurs* », explique Roque Pertusa, Président des Caves coopératives du Var. « *Partager les connaissances et les expériences, mutualiser les moyens, se sentir soutenu, investir ensemble pour produire des vins de qualité... telles sont les vocations de la coopération. C'est la pluralité qui fait la force !* »

De par leur activité, les caves coopératives viticoles jouent également un rôle primordial dans l'aménagement du territoire en contribuant au maintien des paysages et à la protection de l'environnement. De même, elles ont su conserver le lien de proximité entre les producteurs de vins, établis dans le monde rural, et les consommateurs venus des quatre coins de France. Voire même au-delà puisque les caves coopératives ont réussi à créer des entreprises de portée internationale, qui permettent d'exporter aujourd'hui près d'un tiers de la production nationale.

La Fédération des Caves Coopératives du Var en bref

Créée en 1946, la Fédération des Caves Coopératives du Var a une place déterminante dans la coopération viticole. Aujourd'hui, ses 43 caves adhérentes regroupent 3662 vignerons coopérateurs qui réalisent 60 % de la production départementale. Les caves coopératives du Var s'attachent à défendre les vignobles, à contribuer au renouveau économique régional et à limiter l'exode rural.

La CCVF en bref

La Confédération des Coopératives Viticoles de France (CCVF) ou Vignerons Coopérateurs de France, représente l'ensemble des caves coopératives, les unions de caves coopératives et les vignerons coopérateurs, à travers un réseau de Fédérations départementales et régionales. En 2010, les 750 caves et unions représentent 50 % de la production (hors Charentes) ; 65 % des viticulteurs adhèrent aujourd'hui à une cave coopérative.



Assemblée Générale de clôture

Mercredi 6 juillet 2011

Table ronde : PAC à l'horizon 2020 et viticulture

Intervenants

M. Jesus ZORILLA, chef de l'unité vin à la DG AGRI de la Commission européenne

M. Christian PEES, Coop de France, vice-président de la COGECA

M. Thierry COSTE, CCVF, président du groupe de travail vin du COPA/COGECA

M. Eduardo BAAMONDE, directeur général des Cooperativas agroalimentarias espagnoles

Animateur

M. Thomas GUELLER, journaliste, rédacteur en chef et éditeur de V&S News

Au programme du Congrès

Mardi 5 juillet

8h30 - Accueil des congressistes au sein de l'hôtel Hélios.

9h30 - Mot d'accueil du Président et intervention des fédérations

10h30 - Commissions de travail :

- Actualités liées au statut coopératif et à l'organisation économique

Président : Gérard Maitre – Rapporteur : Olivier Margarot

- Apports en coopérative : pratiques, aspects règlementaires et pistes de simplification

Président : Eric Chadourne – Rapporteur : Bernard Ferret

- Vin bio et caves coopératives : quelles spécificités et quel accès au marché ?

Président : Gilles Ferlanda – Rapporteur : Stéphanie Piot

12h30 - Pique Nique dans la pinède, face à la mer.

14h30 - Ateliers :

- Atelier Design : Le design, un outil de compétitivité au service du marketing des caves coopératives. Image de marque, valorisation des vins, création et optimisation des caveaux de vente...Etude de cas réels et ateliers pratiques permettront de fournir les clefs pour mener à bien un projet.

- Atelier ICV : Retour d'expérience du collectif Vignerons en développement durable : durabilité des exploitations viticoles engagées, préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire de la cave.

- Atelier PLEINCHAMP : Assurance récolte, fonds des calamités, comment s'y retrouver ?
Quelle stratégie pour protéger la filière ?

18h30 - Découvertes des différents terroirs du Var, dégustation par les caves coopératives

20h00 - Paëlla garnie cuisinée sous nos yeux.

22h00 - 1907, batailles dans le midi

24h00 - Soirée discothèque sur l'île

Mercredi 6 juillet

9h30 - Commissions de travail :

- Politique viticole : bilan et perspectives des mesures de l'OCM

Président : Thierry Coste – Rapporteur : Christine Assy

- La coopération dans le développement international du rosé: présentation par le CIVP & débats

Président : Roque Pertusa – Rapporteur : Stéphanie Piot

- Commission ressources humaines : présentations de l'Observatoire des métiers et des emplois (OPCA/SISIFE) et de l'accord complémentaire santé (Agrica)

Président : Didier Boyer – Rapporteur : Olivier Margarot

12h30 - Repas au sein de l'hôtel Hélios

14h30 - Assemblée Générale de clôture : Lecture des motions & Discussion autour de la réforme de la PAC.

18h30 - Soirée de Gala

Jeudi 7 juillet

9h30 - Départ de l'île pour tous les congressistes

11h00 - Visite de la coopérative de Carcès

12h30 - Repas au sein de la cave

14h30 - Visite de l'Abbaye du Thoronet

17h00 - Fin du congrès

> Ouvert à la presse

La coopération viticole : une représentation nationale et en région

La Confédération des Coopératives Viticoles de France (CCVF) ou Vignerons Coopérateurs de France représente l'ensemble des caves coopératives, les unions de caves coopératives et les vigneronns coopérateurs à travers un réseau de Fédérations départementales et régionales de caves coopératives.

La coopération viticole en France, c'est **plus de 750 caves coopératives et unions** – soit **85 800 vigneronns coopérateurs** – présentes dans **42 départements** et dans **un millier de communes dont plus de 97% d'entre elles sont des communes rurales**.

Avec une **récolte 2009 de 18 540 837 hectolitres** sur plus de 330 000 hectares, la coopération viticole représente **49 % de la production**, hors Charentes (40% Charentes comprises), dont :

- 40% des Appellations d'Origine Contrôlée
- 72% des Vins de Pays
- 46% des autres vins (dont vins de table)

La coopération viticole, c'est aussi **5,96 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé, plus de 17 000 salariés** (dont près de 8 000 en équivalent temps plein) et **600 caveaux de dégustation**.

A travers leurs exploitations, les vigneronns coopérateurs jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement et le maintien du tissu rural des régions.

La grande force de la coopération viticole est d'avoir su dans un même temps conserver la proximité indispensable entre producteurs et consommateurs et créer parallèlement des entreprises de portée internationale puisque la coopération exporte près d'un tiers de sa production.

Rôle de la CCVF

Association loi 1901, créée en 1932, la CCVF est le prolongement de l'action de ses Fédérations. Ses missions, d'ordre syndical et à caractère économique, consistent en :

- la représentation et la défense des intérêts professionnels et moraux des caves coopératives, des unions de caves coopératives et des vigneronns coopérateurs ;
- le règlement amiable de tous les différends pouvant intervenir entre organisations coopératives, notamment en ce qui concerne le chevauchement des zones d'action de chacune d'elles ;
- la mise en œuvre d'actions propres à assurer la promotion des caves coopératives et de leurs vins ainsi que le renforcement de l'image des caves coopératives ;
- la représentation des caves coopératives auprès des pouvoirs publics et de toutes instances nationales, européennes ou internationales.

Action des Fédérations :

Structures de terrain, les Fédérations sont en contact direct avec les caves coopératives. Cette organisation permet d'être constamment en prise directe avec les problèmes et la réalité des caves.

Ce réseau permet aux responsables départementaux ou régionaux de se rencontrer, d'échanger des informations et de confronter leur point de vue sur l'actualité viti-vinicole.

Cette concertation débouche sur l'adoption de positions communes qui sont ensuite présentées et défendues, tant auprès des autres organisations professionnelles que des administrations.



Les Vignerons coopérateurs du Var

La première coopérative est née en 1906 à Camps, aux portes de Brignoles, résultat d'un mouvement général dans le Sud de la France.

Depuis un grand nombre d'évolutions ont été engagées par les caves coopératives. Elles ont su adapter leurs installations pour améliorer la qualité de leurs produits, répondre aux besoins de traçabilité des consommateurs tout en conservant leurs valeurs de partage et de mutualisme. Depuis plusieurs années, la préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations des Vignerons coopérateurs varois.

Les caves coopératives ont adopté une politique qualitative, axée sur la sélection terroir et un contrôle des rendements, elles produisent **65 % de leurs produits en AOC**.

Dans le Var, la coopération représente **60% de la production vinicole totale du département** (1,5 million d'hectolitres). Elle est composée de **43 caves coopératives** (4000 vigneron coopérateurs) dont l'importance en volume varie entre 1500 et 50 000 hl.

85 % des vins sont rosés ce qui offre une place incontournable sur le marché mondial du vin rosé.

Le rosé, la couleur emblématique de Provence, demande des compétences techniques importantes. Le savoir faire est essentiel pour conserver tous les arômes et saveurs du terroir. Grâce à leur capacité d'investissement et la mutualisation, les coopératives du Var sont à la pointe de l'innovation œnologique.

Technicité, savoir-faire et lien au terroir sont donc les trois atouts de la coopération varoise.

Chaque viticulteur apporte sa pierre à l'édifice : en cave coopérative, « un homme = une voix », chacun a la possibilité de s'exprimer. L'esprit coopératif maintenant centenaire, s'inscrit parfaitement dans le mouvement citoyen pour plus de justice économique.

Le fonctionnement mutualiste nous permet d'envisager l'avenir avec dynamisme : les caves coopératives du Var sont prêtes à relever les prochains défis en termes de compétitivité et d'environnement.

Répartition de la production des coopératives varoises par type de vin :

55%	AOP Côtes de Provence
8%	AOP Coteaux Varois
3%	AOP Bandol
0,5%	AOP Coteaux d'Aix
28%	IGP Var
1,5%	Vins de Table
4%	Lies et usages industriels



La filière viticole provençale se mobilise pour la reconnaissance d'un Bassin Provence

Convaincue du bienfondé de la gestion par bassin, la filière viticole provençale a remis une pétition à l'ensemble des producteurs et négociants de Provence. Objectif : affirmer son opposition totale au Bassin Rhône-Provence. Pleins feux sur cette action.

Par décret du 15 juin 2006, les pouvoirs publics ont mis en place 10 bassins viticoles en France. Leurs missions sont larges : elles couvrent notamment la stratégie régionale, l'offre, la gamme, l'économie, la régulation des marchés, la recherche, les pratiques culturelles et œnologiques... A terme, les interprofessions risquent d'être réunies en bassins. Ce même décret institue un bassin unique pour les deux régions Rhône et Provence.

Démontrant la non cohérence et l'inefficacité de ce périmètre au regard de la région Provence et de son produit phare – le rosé - la filière provençale refuse l'instauration de ce bassin unique et milite pour la création d'un Bassin Provence. Les pouvoirs publics n'ayant pas accepté cette création, la filière viticole Provence a demandé aux producteurs et négociants de Provence d'affirmer leur opposition au bassin Rhône-Provence à travers une pétition.

- *Obtenir la reconnaissance d'un bassin Provence spécifique et refuser l'intégration au bassin Rhône Provence, même avec le principe de sous bassin*

La filière viticole Provence œuvre pour la création d'un Bassin Provence pour les raisons suivantes :

- Le Vin de Provence, et particulièrement le rosé, est une réussite économique. En 30 ans, la filière provençale a réussi à augmenter sa qualité, sa notoriété et sa stabilité économique grâce au travail des producteurs et négociants et grâce à une organisation efficace des professionnels du secteur.
- L'entité Provence a toujours été historiquement, culturellement et stratégiquement séparée du Rhône. Une tentative du CRINAO (Comité Régionale de l'INAO) Rhône-Provence, dans les années 80, a fait l'objet d'une séparation peu de temps après sa constitution.
- Le Bassin Rhône produit essentiellement du vin rouge en AOC. Le Bassin Provence, délimité par les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, des Alpes Maritimes et aussi des Alpes de Haute-Provence, produit majoritairement du rosé, en vins de pays et AOC. Leurs deux économies sont donc différentes.



- Le Bassin Provence dispose d'un volume critique de 2 millions d'hectolitres (répartis entre vins de pays et AOC), ce qui est en fait un Bassin équivalent à celui de Bourgogne, plus grand que celui de Corse et d'Alsace (qui ont chacun un bassin spécifique).

➤ *Des organisations opérationnelles et efficaces pour une gestion optimum d'un bassin unique*

La filière viticole provençale dispose de toute l'organisation nécessaire pour une bonne gestion d'un bassin :

- Une interprofession, le CIVP, qui regroupe plus de 90% des volumes AOC. Aujourd'hui des demandes d'élargissement et d'intégration des IGP sont formulées auprès de cette interprofession.
- Un centre de recherche et d'expérimentation sur le vin rosé qui a été créé en 1998 et qui regroupe tous les acteurs de la filière provençale sans exception : des Baux de Provence jusqu'à Bellet. Il a récemment pris une dimension nationale et les partenaires (filiale viticole, chambre d'agriculture et IFVV) ont augmenté leurs contributions.
- Une route des vins de Provence, lancée le 27 juin 2011, avec l'appui des collectivités départementales et régionales ainsi que les professionnels du tourisme.
- Une association pour un nouveau produit : « Un effervescent rosé de Provence », prêt à être mis sur le marché dès sa validation par l'INAO.

Enfin, pour témoigner de l'esprit d'ouverture mais dans le respect d'une cohérence propre au Bassin Provence, les appellations détentrices du mot « Provence », dont les Côtes de Provence, ont délibéré sur la création d'une zone viticole Provence ouvrant la possibilité d'une extension de la mention Provence à l'ensemble des AOC du bassin (sous réserve des exigences juridiques liées à la protection du mot Provence).

La filière viticole Provence est structurée et cohérente autour d'un produit, le rosé, et d'un bassin, la Provence. La profession, unie et déterminée, est convaincue qu'un bassin « Rhône Provence » présente un risque de briser la dynamique historique de la filière viticole provençale.



Les partenaires



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





designdivino[■]
CONSULTING





L'essentiel & plus encore

